



Fermeture de garage avant réparations payées

Par **IHours**, le **13/07/2012** à **16:30**

Bonjour,

En décembre 2011, j'ai été renversé en moto par un tiers. Une fois la paperasse expert, assurance, etc terminé. J'ai amené ma moto dans un garage d'Aubagne en Février 2012.

M'informant n'avoir le capital pour traité mes réparations, ils me demandent d'avancer l'argent afin de pouvoir commander les pièces, etc. Chose que, naïvement, je fais.

Plusieurs mois s'écoule (4 mois) et les pièces n'arrive toujours pas. Et le garagiste me demande de patienter, que ce n'est pas de sa faute, etc. On arrive donc en juin, où, par coïncidence, leur garage subit un cambriolage à la voiture bélier et ce, pour ce faire dérober.... des bidons d'huile... soit...

Depuis, ils ont mis la clé sous la porte (à cause de l'huile manquante ?... bref) et ne peuvent garantir mon remboursement...

Quelles options me reste-t-il ?

J'ai déjà envoyer une demande de remboursement en lettre recommandé.

En vous remerciant

Cordialement